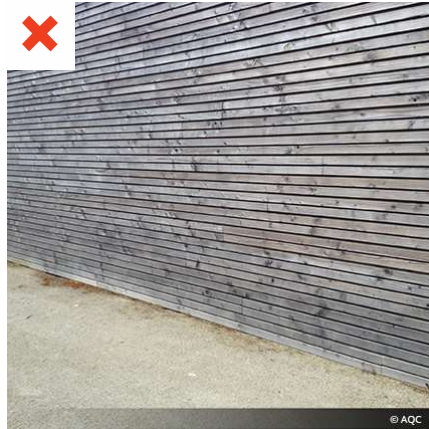




Élément technique	Sous-élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Parois verticales</b>	<b>Bardage</b>	La première lame du bardage bois est en contact avec le sol.				

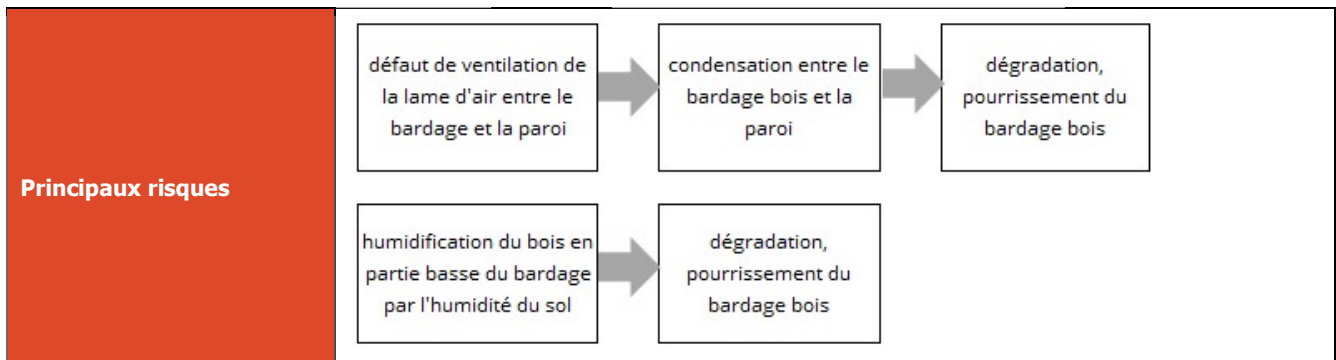


**Cause technique**

/

**Origine**    **Conception**     **Exécution**     **Exploitation**

Absence de carnet de détails en phase conception.  
Négligence en phase exécution.



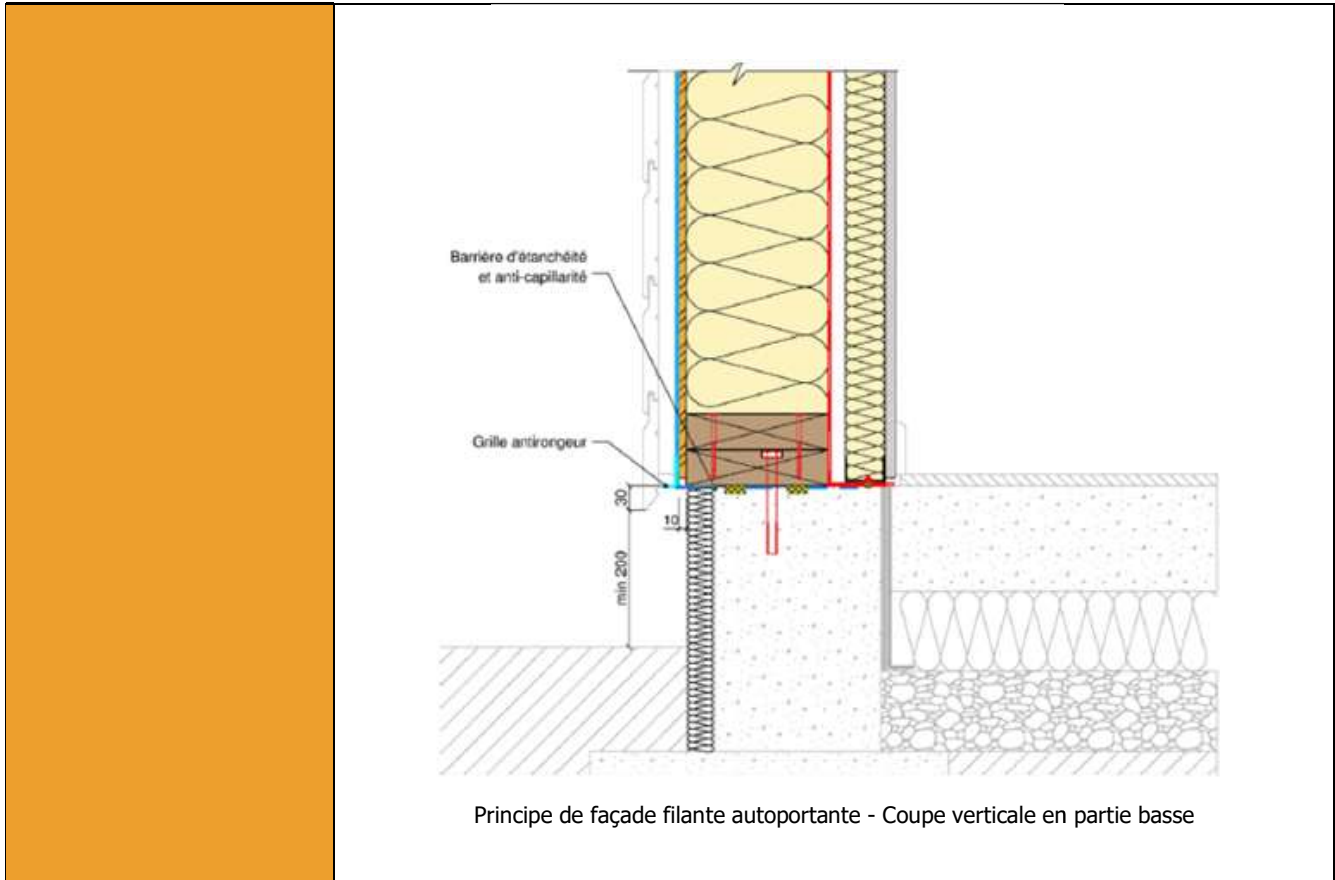
**Solutions correctives et/ou préventives**

La pose de la première lame basse doit être positionnée à 20 cm minimum du sol afin de protéger le bois contre l'humidité du sol et d'assurer le bon renouvellement de la lame d'air.  
NB : il convient pour traiter l'isolation du soubassement du bardage de positionner un isolant non capillaire protégé avec une plaque de protection adaptée.

**Règles de l'art**

Extrait des Recommandations professionnelle RAGE : façades ossature bois non porteuses -Neuf - juillet 2013 - (§5.3.1.2) : points singuliers.

"Le positionnement de la lisse basse par rapport au terrain naturel est au minimum de 20 cm. Cette hauteur peut être modifiée en fonction des spécifications des revêtements extérieurs ou ponctuellement pour des points particuliers (accès pour personnes à mobilité réduite par exemple)."



### Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :  
la première lame basse a été positionnée à 20 cm du sol. Elle protège ainsi le bois contre l'humidité du sol et assure le bon renouvellement de la lame d'air.